Guide inscription administrative des étudiants non inscrits à Paris Nanterre au semestre 1



Guide 2023/2024 des inscriptions administratives des étudiants autorisés à s'inscrire après avoir obtenu une autorisation de réorientation en Licence 1 à l'issue du premier semestre

Votre inscription se déroulera en 4 étapes :

• **ETAPE 1** : Acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Vous n'avez pas acquitté la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année universitaire 2023/2024. Vous devez effectuer cette démarche auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) et imprimer votre attestation avec le QR code.

Vous avez déjà acquitté la CVEC au titre de l'année 2023/2024. Munissez-vous de votre attestation avec le QR code.

• <u>ETAPE 2</u> : Procéder à votre inscription administrative au plus tard le lundi 15 janvier 2024

Vous êtes invité.e.s à prendre rendez-vous : https://saisine.parisnanterre.fr

Le jour et à l'heure du rendez-vous, présentez-vous au bâtiment Réné Rémond – salle A02.

Munissez-vous :

-de l'autorisation de réorientation et sa copie -des documents nécessaires à l'enregistrement de votre inscription :

<u>Téléchargez le dossier à remplir</u> : <u>https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/accueil/le-dossier-premiere-</u> <u>inscription-administrative-2023-2024</u>

Téléchargez la liste des pièces à fournir :

https://candidatures-inscriptions.parisnanterre.fr/accueil/liste-des-piecesjustificatives-premiere-inscription-2023-2024

Attention : Pour une inscription en **licence 1 mention STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin. Téléchargez le document à faire compléter (un lien par niveau de licence) :

L1 : <u>https://ufr-staps.parisnanterre.fr/candidature-et-inscriptions/inscriptions-l1-2023-2024</u>

• <u>ETAPE 3</u> : Activer votre compte étudiant de l'université Paris Nanterre Vous

recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour accéder à votre portail numérique afin de :

- passer le Test de Positionnement en Langue,
- pour certaines Unités de Formation et de recherche (UFR), réaliser votre inscription pédagogique
- consulter vos notes
- imprimer un certificat de scolarité,
- vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <u>https://identite.parisnanterre.fr/</u>

• ETAPE 4 : Réaliser votre inscription pédagogique

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués :

https://etudiants.parisnanterre.fr/inscriptions-pedagogiques

HANDICAP :

Si vous êtes une personne en situation de handicap, avec un trouble de santé ou une maladie invalidante, avec des besoins spécifiques, mettez-vous en relation avec le Service Handicap et Accessibilités (SHA) :

https://scuioip.parisnanterre.fr/accueil-sha

Service Handicaps et Accessibilités (SHA) Bâtiment Jean ROUCH Salle R05 - Rez-de-chaussée

Courriel : servicehandicap@liste.parisnanterre.fr